

MICHEL ROSSI – MAIRE DE ROQUEFORT-LES-PINS

Contribution au débat public concernant le projet de contournement routier de Nice

Historique de la commune

La commune de Roquefort-les-Pins s'est dotée, à l'issue d'une longue démarche dans le cadre de son urbanisation, d'un développement maîtrisé et harmonieux, particulièrement soucieux de la qualité de vie des habitants et des actifs travaillant sur son territoire.

Il ne serait dès lors pas acceptable que la commune soit contrainte de s'adapter à un tracé routier ou autoroutier défini trop hâtivement en seule considération de critères de circulation.

Carrière de la Roque

En ce qui concerne la carrière de la Roque, l'actuel propriétaire prépare un dossier de lotissement industriel suivant le règlement en vigueur (approbation POS partiel par le Conseil Municipal en mars 2002, pour ce type d'activité) sur le site de l'ancienne carrière qu'il exploitait. Ce projet d'intérêt général viendrait en complément des activités tertiaires de Sophia-Antipolis (non bruyantes – non polluantes) et s'intégrerait harmonieusement au parc actuel.

Echangeur projeté

En ce qui concerne l'échangeur projeté : la création d'un échangeur dans ce secteur contribuerait à disperser le Parc de Sophia sachant que les ZAC se développent aujourd'hui de façon diversifiée au sud de Sophia-Antipolis et que les extensions nord du parc ne sont plus d'actualité. De plus, cet échangeur serait créateur d'une urbanisation excentrée, ce qui n'est pas dans l'esprit de la commune qui ne pourrait l'assimiler et ne correspond pas, de toutes façons, aux souhaits de ses élus. Cela apporterait une gêne considérable dans le développement mesuré souhaité par ses habitants.

De surcroît, la zone concernée est incluse dans un espace naturel protégé (ND classé boisée au POS), comprenant des paysages remarquables

Créer un échangeur supplémentaire, dans un emplacement totalement désaxé par rapport à la technopole et aux zones de forte densité de population, serait d'autant plus inutile qu'il existe deux échangeurs à proximité : un à Cagnes-sur-Mer et un à Villeneuve-Loubet.

Création RD 604

Il est à souligner la petite superficie de la carrière (35 ha) qui serait très vite saturée en pareil cas. Il faut rappeler que le Conseil Général a en projet à l'horizon 2008 la création d'une voie nouvelle : la RD 604, depuis le rond-point des Macarons sur la commune de Valbonne longeant la carrière de la Roque jusqu'au RD 2085 sur la commune de Roquefort-les-Pins. Cette réalisation facilitera le développement du transport en commun entre Sophia et Cagnes par le réseau Envibus. Nous sommes donc dans le cadre du développement d'une politique de transport cadencée et sécurisée qu'un projet autoroutier de grande ampleur peut rapidement mettre à mal.

Toutefois, dans la mesure où des garanties fortes nous seraient données, nous ne serions pas défavorables au passage d'un "tube" autoroutier sous la carrière de la Roque car cette solution n'empêcherait pas de programmer des aménagements permettant d'accueillir de nouvelles activités économiques.

Bon pour validation,

Le Maire,
Conseiller Général,

M. ROSSI